Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260605-D2026_39-DE

COMMUNE DE TRÉOUERGAT
FINISTÈRE
Canton de SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 6

Date de la convocation : 28/05/2026

Le vendredi 5 juin 2026, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire.

Etaient présents :

Myriam GUENEUGUES, Cécile JEGOU, Kévin LE FLEM, Mikaël LE MENE, Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN, Reun TREGUER, Luc VENNEUGUES, Typhaine BOCANDE, Isabelle LAMOUR.

Etaient absents : Yohan BELLEGUIC

Secrétaire de séance : Mikaël LE MENE

Laetitia GALY, secrétaire général de mairie, assistait à la réunion.

D 2026-39 – POURSUITE DU PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE 2026 -2032

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L512-6 et suivants relatifs à la mise à disposition d'un fonctionnaire ;

Considérant que les communes de Coat-Méal, Lanrivoaré, Milizac-Guipronvel, Ploumoguer et Tréouergat mutualisent un emploi de conseillère numérique et manifestent le choix de poursuivre ce partenariat, malgré la fin du soutien financier de l'Etat au 31/08/26 ;

Dès la création en 2020 de 4 000 postes de conseillers numériques, les communes de Coat-Méal, Lanrivoaré, Milizac-Guipronvel, Plouguin et Tréouergat se sont réunies afin de mutualiser leur candidature à l'obtention de l'un de ces emplois aidés par l'Etat. Notre candidature a alors été acceptée le 6 mai 2021 et le partenariat s'est mis en place avec le recrutement de Sophia DUBREUIL qui a pris ses fonctions le 1er septembre 2021. A compter du 1er septembre 2023, la commune de Ploumoguer s'est substituée à la commune de Plouguin.

Les missions de cette conseillère numérique consistaient à aider les publics :

- à prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...)
- à envoyer, recevoir, gérer des courriels ;
- à créer et gérer des contenus numériques ;
- à naviguer sur internet ;
- à apprendre les bases du traitement de texte ;
- à installer et utiliser des applis sur smartphone ;
- à connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260605-D2026_39-DE

Cette conseillère numérique tenait des permanences et organisait des sessions de formation collective pour de petits groupes d'habitants dans les mairies et/ou les médiathèques. Elle s'adressait donc à tous les habitants, quel que soit leur âge (adolescent, actif, retraité ...) pour une sorte de médiation sociale entre le numérique et les habitants. Cette action d'inclusion numérique pouvait être déployée en lien avec notamment le CCAS, les Clubs des Anciens, les clubs informatiques, les espaces jeunes ... Missions alors définies par l'Etat, il s'agissait alors d'une intervention dans le domaine de la cohésion sociale auprès des habitants eux-mêmes.

Il appartient désormais aux communes de se déterminer sur la poursuite, sans financement de l'Etat, de cette action à compter du 1er septembre 2026. L'estimation du coût pour la collectivité est présentée en annexe 1

Avec la fin du cadrage national des missions, cet emploi n'étant plus aidé, les communes partenaires pourront élargir les attributions de la conseillère numérique, en particulier en lui confiant le soin de participer à la communication numérique. Afin de garantir la continuité du service apporté à la population, les communes manifestent le souhait de formaliser la poursuite de ce partenariat sous la forme d'une nouvelle convention ci-jointe an annexe 2.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix « Pour):

DÉCIDE d'approuver la convention de conseillère numérique ci-jointe pour la période 2026-2032,

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires à la mutualisation de cet emploi ;

AUTORISE le Maire à signer la convention et la délibération.

Le Maire,
Reun TREGUER,

MAIRIE de TREOUERGAT (Finistère)

Le secrétaire de séance
Mikaël LE MENE